Direction des Ressources Humaines CONSEIL du 20 octobre 2022

Annexe 1

DETAIL DES ASTREINTES MISES EN PLACE AU SEIN DES DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Direction ou Service	Type d'astreinte	Objet	Modalités	Emplois concernés
Direction de la Communication	Astreinte opérationnelle	actions (urgentes) à réaliser en dehors des	En dehors des plages horaires : la semaine le week-end les jours fériés	Les agents de l'unité « image et numérique » exerçant les fonctions suivantes : - photographes, - vidéastes, - community manager, - webmaster.
Direction des Systèmes d'Information	Astreinte d'exploitation	Protection et maintien opérationnel des matériels des systèmes d'information	Les jours ouvrés de 18 h à 8 h le lendemain Le week-end Les jours fériés par roulement d'une semaine	Ingénieurs techniciens
	Astreinte d'exploitation (Elus)	Assurer un support aux élus sur les outils et dotations informatiques mis à leur disposition par la collectivité	Semaine complète, du lundi 8 h au lundi 8 h, par roulement d'une semaine	Techniciens
	Astreinte de décision	Prendre les décisions nécessaires à la protection et au bon fonctionnement des infrastructures des systèmes d'information	Semaine complète, du lundi 8 h au lundi 8 h, par roulement d'une semaine	Directeurs Chefs de service et leurs adjoints Responsables d'unités